

Demande de renseignements (DDR)

Options de paiement à libre-service d'éclusage et d'amarrage pour la voie navigable Trent-Severn

Date d'affichage : le 12 novembre 2020

Date de clôture : le 21 décembre 2020 à 14 h 00 HNE

TABLE DE MATIÈRES

Table de matières	2
PARTIE I : DESCRIPTION.....	1
PARTIE II : DEMANDE D'INFORMATION	3
Nature de la demande d'informations	3
Nature et format des réponses demandées	3
Coûts de réponse.....	3
Traitement des réponses	3
Contenu de cette DDR	4
PARTIE III : QUESTIONS À L'INDUSTRIE.....	4
PART IV : INFORMATION ADDITIONELLE	6
Format des réponses.....	6
Références	6
Enquêtes.....	7
Soumission des réponses.....	7
ANNEXE A : CLAUSES ET CONDITIONS STANDARD D'ACQUISITION	8

PARTIE I : DESCRIPTION

Introduction

Le lieu historique national du Canada de la Voie-Navigable-Trent-Severn (VNTS) est un canal historique exploité par Parcs Canada (APC), une agence d'Environnement et Changement climatique Canada. Il fait partie d'une grande famille des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux situés dans l'ensemble du pays. Les canaux historiques sont des voies navigables populaires qui attirent les plaisanciers, y compris les canoéistes et les kayakistes, ainsi que les visiteurs terrestres. Parcs Canada charge des [frais d'éclusement et d'amarrage](#) aux plaisanciers pour l'utilisation de la voie navigable Trent-Severn.



Les options de paiement à libre-service

L'APC veut explorer la possibilité de permettre aux plaisanciers d'utiliser des « options de paiement à libre-service » qui leur permettra de payer les frais d'éclusement et d'amarrage eux-mêmes, avant leur arrivée à un poste d'éclusement de la voie navigable Trent-Severn. L'objectif serait de réduire au minimum la quantité de temps du personnel requis pour recueillir les frais d'utilisation. Réduire le temps et les efforts requis pour la perception des frais devraient également entraîner des temps de transit plus courts pour les plaisanciers aux postes d'éclusement de la voie navigable Trent-Severn.

Situation actuelle

Les frais d'éclusement et d'amarrage sont actuellement perçus par les opérateurs d'écluse de l'APC lorsque les navires traversent les postes d'éclusement le long de la VNTS. Le personnel est aussi responsable de l'opération physique des écluses (ouverture ou de la fermeture des barrières, ajuster les niveaux d'eau) et pour orienter les plaisanciers lorsqu'ils voyagent dans les écluses. La collecte des frais d'utilisation de plaisanciers exige une quantité considérable de temps et d'efforts en raison de la variété des options qui sont disponibles pour les plaisanciers, qui varient d'un laissez-passer d'une journée jusqu'à des permis saisonniers qui permettent une utilisation illimitée de la voie navigable pour une saison. Les frais d'utilisation sont facturés au pied, ce qui signifie qu'ils varient en fonction de la longueur du navire qui traverse l'écluse ou qui s'amarrage pour la nuit.

Voici des exemples de frais d'utilisation perçus sur la voie navigable Trent-Severn :

Type de permis	Frais pour un bateau de 30 pieds
Passage à un poste pour l'aller et le retour	0,92\$/pied * bateau de 30 pieds = 27,60\$ taxes comprises
Permis d'éclusement d'un jour	1,64\$/pied * bateau de 30 pieds = 49,20\$ taxes comprises
Permis d'éclusement en transit dans une seule direction	4,75\$/pied * bateau de 30 pieds = 142,50\$ taxes comprises

Permis d'éclusement de six jours	5,16\$/pied * bateau de 30 pieds = 154,80\$ taxes comprises
Permis d'éclusement saisonnier	8,99\$/pied * bateau de 30 pieds = 269,70\$ taxes comprises
Permis d'amarrage par nuit	0,92\$/pied * bateau de 30 pieds = 27,60\$ taxes comprises
Permis d'amarrage saisonnier	10,02\$/pied * bateau de 30 pieds = 300,60\$ taxes comprises

L'information requise pour la vente de permis d'éclusement

Dans le but de vendre un permis d'éclusement ou d'amarrage, l'APC exige les renseignements suivants du plaisancier :

1. Date du voyage (sauf pour les permis saisonnier) ;
2. Numéro d'enregistrement du bateau (p. ex. 10D123456) ou nom du bateau (p. ex. Stormy Seas II) ;
3. La longueur des bateaux mesurée en pieds ;
4. Prénom et nom du propriétaire du bateau ;
5. Type de permis achetés (p. ex. permis d'éclusement d'une journée, permis d'amarrage d'une nuit).

Données volumétriques

Voici la répartition des ventes pour les articles d'éclusement et d'amarrage vendus en 2019 sur la voie navigable Trent-Severn.

Ventes d'éclusement :

- 6 345 passages à un poste pour l'aller et le retour;
- 3 054 permis d'éclusement d'un jour;
- 275 permis d'éclusement en transit dans une seule direction;
- 1 152 permis d'éclusement de six jours;
- 859 permis d'éclusement saisonniers;
- 1 686 rotations du pont.

Ventes d'amarrage :

- 3 252 permis d'amarrage par nuit;
- 208 permis d'amarrage saisonniers;
- 2 516 transactions pour l'électricité et/ou de l'eau aux postes d'éclusement.

PARTIE II : DEMANDE D'INFORMATION

Nature de la demande d'informations

Ceci n'est pas une demande de soumissions. Cette DDR ne donnera lieu à aucune demande de proposition directe ni à l'attribution d'un contrat. Par conséquent, les fournisseurs potentiels de tout bien ou service décrit dans cette DDR ne doivent pas réserver de stock ou d'installations, ni allouer de ressources, à la suite de toute information contenue dans cette DDR. Cette DDR n'entraînera pas non plus la création d'une liste de sources. Par conséquent, le fait qu'un fournisseur potentiel réponde ou non à cette DDR n'empêchera pas ce fournisseur de participer à tout achat futur. De plus, l'acquisition de l'un des biens et services décrits dans cette DDR ne suivra pas nécessairement cette DDR.

Cette DDR est simplement destinée à solliciter des commentaires de l'industrie sur les questions décrites dans ce document.

Nature et format des réponses demandées

Les répondants sont priés de fournir leurs commentaires, suggestions, préoccupations et, le cas échéant, recommandations alternatives concernant la façon dont les exigences ou les objectifs décrits dans la présente DDR pourraient être satisfaits. Les répondants sont invités à répondre aux questions du Canada et à fournir des commentaires concernant le contenu et le format de tout document provisoire inclus dans cette DDR. Les répondants doivent expliquer les hypothèses qu'ils émettent dans leurs réponses.

Coûts de réponse

Le Canada ne remboursera à aucun répondant les dépenses engagées pour répondre à cette DDR.

Traitement des réponses

1. Utilisation des réponses : Les réponses ne seront pas officiellement évaluées, mais Parcs Canada peut utiliser celles qu'il reçoit pour élaborer ou modifier des stratégies d'approvisionnement ou toute ébauche de documents contenus dans la présente DDR. Parcs Canada examinera toutes les réponses reçues avant la date de clôture de la demande de renseignements. Parcs Canada peut, à sa discrétion, examiner les réponses reçues après la date de clôture de la demande de renseignements.

2. Équipe d'examen : Une équipe d'examen composée de représentants de Parcs Canada examinera les réponses. Parcs Canada se réserve le droit d'embaucher tout consultant indépendant ou d'utiliser les ressources du gouvernement du Canada qu'il juge nécessaires pour examiner toute réponse. Tous les membres de l'équipe d'examen n'examineront pas nécessairement toutes les réponses.

3. Confidentialité : Les répondants doivent marquer toutes les parties de leur réponse qu'ils considèrent comme exclusives ou confidentielles. Parcs Canada traitera les réponses conformément à la Loi canadienne sur l'accès à l'information.

4. Activité de suivi : Parcs Canada peut, à sa discrétion, communiquer avec tout répondant pour faire un suivi avec des questions supplémentaires ou pour clarifier tout aspect d'une réponse.

Contenu de cette DDR

Cette DDR contient des questions spécifiques adressées à l'industrie. Il s'agit d'un travail en cours et les répondants ne devraient pas supposer que de nouvelles clauses ou exigences ne seront pas ajoutées à une demande de soumissions qui sera finalement publiée par Parcs Canada. Les répondants ne doivent pas non plus supposer qu'aucune des clauses ou exigences ne sera supprimée ou révisée. Les commentaires concernant tout aspect du projet de document sont les bienvenus.

PARTIE III : QUESTIONS À L'INDUSTRIE

L'APC demande aux fournisseurs d'identifier et de décrire en détail les options de paiement à libre-service qui permettrait aux plaisanciers à payer leurs droits d'éclusage, d'amarrage et des frais de services supplémentaires (p. ex. alimentation en électricité et en eau, le bois de chauffage, la glace) avant leur arrivée à un poste d'éclusage sur la voie navigable Trent-Severn.

Questions relatives à la DDR

1. La solution nécessite-t-elle l'utilisation d'une application pour téléphone intelligent? Où et comment peut-on télécharger l'application? Sur quelle plateforme mobile l'application est-elle disponible? Y a-t-il des frais pour télécharger l'application?
2. La solution du fournisseur est-elle actuellement disponible dans les deux langues officielles du Canada (français et anglais)? Sinon, la solution pourrait-elle devenir disponible en anglais et en français?
3. Si les visiteurs paient leurs frais en ligne, quels modes de paiement (débit, Visa, MasterCard, etc.) acceptez-vous? Comment et quand (tous les jours, toutes les semaines, etc.) PCA recevrait-elle le paiement des services fournis? D'autres services de paiement tels que le bouton d'achat du receveur général (RGG) peuvent-ils être utilisés avec la solution?
4. Quels types de frais de transaction (par exemple, frais fixes par transaction, % de chaque transaction) les vendeurs factureraient-ils si l'option de paiement libre-service proposée était mise en œuvre? D'autres frais tels que les frais d'abonnement, les frais de maintenance de logicielle ou les frais d'administration sont-ils facturés? Si votre solution nécessite une signalisation extérieure de quelque nature que ce soit, quels sont les prix de la signalisation?
5. Comment un plaisancier qui a payé ses droits en ligne pourrait-il fournir une preuve de paiement à son arrivée à un poste d'écluse de l'APC? Comment le personnel de l'APC pourrait-il valider que ces frais ont été payés?

6. Quels types de données ou de rapports sont disponibles à partir de la solution proposée? Des options de rapports personnalisés sont-elles disponibles? Comment le personnel de l'APC aurait-il accès à ces rapports?
7. La solution peut-elle s'intégrer à d'autres systèmes, y compris un système de gestion de la relation client (CRM) ou un système de point de vente (PdV)?
8. La solution peut-elle être personnalisée pour inclure l'image de marque de Parcs Canada?
9. Quelles sont, le cas échéant, les fonctionnalités d'accessibilité prises en charge par votre solution? Les fonctionnalités d'accessibilité courantes incluent la synthèse vocale, les sous-titres codés et les raccourcis de clavier.

Les hypothèses faites

- La plupart des plaisanciers voyagent avec au moins un téléphone intelligent / appareil mobile lorsqu'ils naviguent.
- Les plaisanciers ont accès à Internet ou aux réseaux cellulaires lorsqu'ils voyagent le long du TSW.
- Les plaisanciers sont à l'aise avec les applications pour téléphones intelligents et les achats en ligne.
- Les plaisanciers devront être informés des options de paiement à libre-service avant leur arrivée par Parcs Canada (via l'affichage sur place et l'information sur les sites Web de l'APC et de la VNTS).

Les limites à envisager

- La solution proposée devrait exiger une infrastructure physique minimale ou inexistante aux postes d'éclusage de l'APC, et l'infrastructure ne devrait nécessiter aucune alimentation externe pour fonctionner.

Les conclusions de la présente DDR pourrait être utilisé pour élaborer une demande de propositions pour la mise en œuvre d'une solution semblable sur la voie navigable Trent-Severn (ou d'autres voies navigables gérés par l'APC) dans le futur, toutefois, aucun travail n'est garanti à la suite de votre réponse à cette demande de renseignements.

PART IV : INFORMATION ADDITIONNELLE

Format des réponses

1. **Page Couverture** : Si la réponse comprend plusieurs volumes, les répondants sont priés d'indiquer sur la page de couverture de chaque volume le titre de la réponse, le numéro de la sollicitation, le numéro du volume et le nom légal complet du répondant.
2. **Page de titre** : La première page de chaque volume de la réponse, après la page de couverture, doit être la page de titre, qui doit contenir :
 - a. Le titre de la réponse du répondant et le numéro du volume ;
 - b. Le nom et l'adresse du répondant ;
 - c. Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du contact du répondant ;
 - d. La date ; et
 - e. le numéro de la DDR.
3. **Système de numérotation** : Les répondants sont priés de préparer leur réponse en utilisant un système de numérotation correspondant à celui de la présente DDR. Toutes les références aux documents descriptifs, manuels techniques et brochures inclus dans la réponse doivent être référencées en conséquence.
4. **Nombre d'exemplaires** : Le Canada demande aux répondants de soumettre électroniquement par courriel 1 copie de leurs réponses.

Références

Veillez indiquer le nom des clients pour lesquels vous avez fourni une solution de taille, d'ampleur et de complexité similaires, y compris leurs sites Web destinés au public et un bref résumé de toute fonctionnalité « back-end » créée que l'Agence ne peut pas consulter.

Nom du Client:
Sites Web:
Résumé de la solution:
Nom du Client:
Sites Web:
Résumé de la solution:
Nom du Client:
Sites Web:
Résumé de la solution:

Enquêtes

Comme il ne s'agit pas d'une demande de soumissions, le Canada ne répondra pas nécessairement aux demandes de renseignements par écrit ou en distribuant des réponses à tous les fournisseurs potentiels. Cependant, les répondants ayant des questions concernant cette DDR peuvent adresser leurs demandes à:

Pat Alguire

Conseiller en passation de marchés
Parcs Canada / Gouvernement du Canada
pat.alguire@canada.ca / Tel: 873-355-2516

Soumission des réponses

1. **Heure et lieu de soumission des réponses :** Les fournisseurs intéressés à fournir une réponse doivent l'envoyer par courriel à (pat.alguire@canada.ca) avant la date de clôture. Les fournisseurs souhaitant soumettre leurs réponses via un moyen autre que le courrier électronique doivent contacter le responsable des achats indiqué ci-dessus.
2. **Responsabilité de la livraison en temps opportun :** Chaque répondant est seul responsable de s'assurer que sa réponse est soumise à temps à la bonne adresse courriel.
3. **Identification de la réponse:** Chaque répondant doit s'assurer que la réponse est identifiée et que le nom et l'adresse courriel, le numéro de la DDR et le titre apparaissent lisiblement dans le courriel.

ANNEXE A : CLAUSES ET CONDITIONS STANDARD D'ACQUISITION

Ce qui suit est une liste des conditions générales et supplémentaires qui peuvent être incluses par référence dans la DP prévue et le contrat subséquent. Toutes les clauses et conditions identifiées par un numéro, une date et un titre sont énoncées dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>).

- Conditions générales
 - [2035](#) (2016-04-04), Conditions générales - besoins plus complexes de services, s'appliquent et font partie du contrat.
- Conditions générales supplémentaires
 - [4002](#) (2010-08-16) Services d'élaboration ou de modification de logiciels, s'appliquent et font partie du contrat ;
 - [4003](#) (2010-08-16) Logiciels sous licence, s'appliquent et font partie du contrat ;
 - [4004](#) (2013-04-25) Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence, s'appliquent et font partie du contrat, et ;
 - [4006](#) (2010-08-16) L'entrepreneur détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux, s'appliquent et font partie du contrat.